



Le 25 février 2015

**Modalités de mise à disposition ou de consultation
des documents de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de TF1 se tiendra :

le jeudi 16 avril 2015, à 9h30,
au siège social 1, quai du Point du Jour– 92100 Boulogne Billancourt.

Les actionnaires seront appelés à statuer notamment sur les comptes de l'exercice 2014 et le versement d'un dividende de 1,50 € par action, avec mise en paiement le 28 avril 2015.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 25 février 2015 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Il est consultable sur le site internet de la Société www.groupe-tf1.fr – rubrique Actionnaires - Assemblée Générale.

Les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée sont mis en ligne sur ce même site internet et sont consultables au siège social, auprès du Service Juridique (tel : 01.41.41.40.75), selon les dispositions légales et réglementaires applicables.